

Objectif de ce résumé du code de déontologie de Medair

L'objectif de ce résumé est de présenter le code de déontologie de Medair dans un langage simple. Il s'adresse aux personnes qui pourraient avoir des difficultés à lire le document dans son intégralité.

Qui est concerné par ce code?

Toutes les personnes qui travaillent pour ou avec Medair doivent respecter l'intégralité du code de déontologie de Medair. Cela inclut les employés, les travailleurs temporaires, les bénévoles, les consultants, les sous-traitants et toute autre personne agissant au nom de Medair. Nous désignerons l'ensemble de ces personnes par « représentants ».

Agissez avec intégrité, servez les autres avec dignité, soyez redevable

Les valeurs de Medair sont la foi, la compassion, l'espoir, la dignité, la redevabilité et l'intégrité. Ces valeurs sont le fondement de notre travail et influencent la manière dont nous portons secours aux personnes en crise. Ce code de déontologie doit guider notre comportement, à nous qui sommes le « visage » de Medair, au sein de nos bureaux mais aussi auprès des communautés que nous servons. Tous les représentants de Medair doivent respecter la législation locale, faire preuve de discernement et être honnêtes. Ils ne doivent pas même donner l'impression de mal agir et doivent protéger la bonne réputation de Medair et sa capacité à servir les autres. Ils ne doivent jamais maltraiter, blesser ou profiter de qui que ce soit, mais traiter chacun avec dignité et respect, en toutes circonstances.

Violations et signalement

Vous devez respecter ce code de déontologie. En cas de violation (non-respect) du code, des sanctions pourront être prises par Medair. Medair pourra mettre fin à votre contrat de travail ou à la relation qui vous lie. En outre, les actes commis pourront être signalés à la police ou à toute autre autorité compétente. Si vous constatez ou soupçonnez une violation de ce code, vous devez le signaler à votre responsable, à votre interlocuteur chez Medair ou à tout autre responsable sur votre lieu de travail. Ou vous pouvez utiliser votre système de reporting local. Vous pouvez également contacter le siège international de Medair à l'adresse suivante : notify@medair.org. Si vous avez des questions sur ce code de déontologie, veuillez vous adresser à votre responsable, à votre interlocuteur chez Medair, à un autre responsable, ou au siège international à : GSO-Legal-Dir@medair.org.

Diligence raisonnable à l'égard des tiers

Toute personne ou organisation (« tiers ») engagée pour fournir des services ou des biens à Medair, ou qui s'associe à Medair pour apporter de l'aide, doit respecter ce code de déontologie. Avant d'embaucher ou de signer un contrat avec un tiers, vous devez vous renseigner à son sujet afin de vous assurer qu'il est disposé et capable de se conformer au présent code. Cela signifie que vous devrez peut-être parler à d'autres personnes qui ont travaillé avec ce tiers, visiter ses bureaux, vérifier ses qualifications et vous renseigner sur ses relations avec les autorités publiques. Vous devez exiger le respect de ce code dans le cadre de contrats conclus avec des tiers.

Harcèlement (comportement offensant, intimidation, menaces ou abus)

Medair souhaite que tous ses employés se sentent en sécurité et soient traités équitablement. Medair n'autorisera AUCUN harcèlement physique, sexuel ou moral au travail. Medair traitera tous les cas de harcèlement avec sérieux et enquêtera rapidement en cas de plainte.

Prévention de l'exploitation et des abus sexuels

Medair s'engage à protéger les personnes qu'elle sert contre toute forme d'exploitation sexuelle, d'abus, de harcèlement ou de violence. Il vous est interdit de participer ou d'assister à de telles activités. Il vous est interdit de payer ou d'échanger un emploi, des biens ou des services contre une activité sexuelle. Vous avez l'interdiction d'avoir des relations sexuelles avec un bénéficiaire.

Protection de l'enfance

Vous n'êtes pas autorisé à prendre part ou à soutenir le travail des enfants sous quelque forme que ce soit. Vous n'avez pas le droit d'employer des personnes en dessous de l'âge minimum légal. Vous avez l'obligation de protéger les enfants contre toute forme de maltraitance. Cela englobe les mauvais traitements physiques et moraux, les abus sexuels, la négligence ou l'exploitation, qui peuvent nuire à la santé, au développement, à la dignité ou à la capacité de survie de l'enfant. Vous devez veiller à la protection des renseignements personnels des enfants. Ces renseignements doivent uniquement être consultés ou partagés dans le cadre du travail de Medair. Vous avez

l'interdiction de prendre part à une activité sexuelle quelconque avec des mineurs ou quiconque n'a pas atteint l'âge légal de consentement local. Une erreur sur l'âge réel de l'enfant ne constitue pas un argument recevable.

Travail forcé et traite des êtres humains

Medair n'autorise pas le travail forcé, la traite des êtres humains ou toute forme d'esclavage moderne. Il s'agit de violations graves des droits de l'homme et d'infractions pénales. Il vous est interdit de prendre part ou de soutenir le travail forcé ou la traite d'êtres humains sous toutes ses formes.

Fraude et corruption

Vous devez agir honnêtement et avec intégrité pour protéger les ressources et les biens (argent, fournitures, équipement, etc.) dont vous êtes responsable. Il vous est interdit de payer ou de recevoir de pots-de-vin. Il vous est interdit de payer ou de recevoir une commission. Il vous est interdit de verser ou de recevoir de l'argent pour faire accélérer l'exécution de tâches courantes. Vous ne pouvez utiliser l'argent et les biens de Medair que dans le cadre des activités légales de Medair. Toutes les transactions financières doivent être justifiées par des reçus et enregistrées de manière précise, complète et rapide.

Conflits d'intérêts

Vous devez éviter les conflits d'intérêts, et même le soupçon d'un conflit d'intérêts. Avoir un « conflit d'intérêts » signifie que vous (ou un ami, ou un parent) êtes en position de bénéficiaire personnellement d'une décision prise par Medair. Par exemple, vous avez un conflit d'intérêts si votre oncle possède une entreprise qui vend des produits que Medair pourrait vouloir acheter. Vous n'avez pas le droit d'essayer d'obtenir de Medair qu'elle achète à son entreprise. Si vous savez que vous êtes en conflit d'intérêts, vous devez en informer votre responsable ou votre personne de contact chez Medair. Ces derniers décideront de la façon de gérer le conflit d'intérêts. Ils pourront par exemple prendre des décisions à ce sujet sans vous consulter.

Cadeaux et divertissements

Vous ne devriez pas accepter de cadeaux ou de divertissements. Vous ne pouvez les accepter que s'il s'agit d'une pratique normale et si leur valeur ne dépasse pas la limite fixée par Medair dans votre pays. Accepter des cadeaux coûteux peut affecter ou sembler affecter votre capacité à préserver au mieux les intérêts de Medair.

Blanchiment d'argent

Vous avez l'interdiction de verser ou de recevoir de l'argent de personnes ou de groupes qui gagnent de l'argent en enfreignant la loi. Vous devez vous assurer que les personnes et les groupes avec lesquels vous traitez gagnent de l'argent légalement.

Approvisionnement

Toutes les décisions d'achat doivent être transparentes, équitables et conformes aux directives de Medair en matière d'approvisionnement.

Lois, sanctions et embargos antiterroristes

Medair refuse d'employer ou d'acheter des biens et services à toute personne ou organisation qui soutient, planifie ou est activement impliquée dans le terrorisme ; qui fabrique ou vend des armes ou des drogues illégales ; ou qui viole les droits humains. Vous devez respecter les lois antiterroristes, les sanctions et les embargos qui s'appliquent dans votre pays.

Responsabilité environnementale

Faites votre travail de manière à causer le moins de dommage possible à l'environnement. Ne gaspillez pas l'énergie ou les ressources naturelles comme l'eau et le bois. Respectez toutes les lois environnementales.

Protection des informations de Medair

Il se peut que vous ayez accès à des informations personnelles sur les bénéficiaires ou les employés, ou à des informations sur Medair (par exemple des plans et des données financières) qui ne doivent pas être partagées publiquement. Vous devez protéger ces informations. Ne les partagez pas avec des personnes extérieures à Medair, même après la fin de votre relation de travail avec Medair.